

«Address1»  
«Address2»  
«Address3»  
«Address4»  
«Address5»

**Nordea 1, SICAV**  
Société d'Investissement à Capital Variable, de droit luxembourgeois  
Siège social : 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 31442

## AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, nous informons les actionnaires de Nordea 1, SICAV (la « Société ») que la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le **21 avril 2023, à 10 heures CET**, au siège social de la Société (l'« Assemblée »). L'ordre du jour de l'Assemblée figure page suivante.

Les résolutions inscrites à l'ordre du jour peuvent être adoptées sans quorum, à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés lors de l'Assemblée. Chaque action est assortie d'un vote. Les fractions d'actions ne sont assorties d'aucun droit de vote. Les exigences de majorité applicables à l'Assemblée seront fixées en fonction du nombre d'actions émises et en circulation 5 (cinq) jours avant la date de l'Assemblée.

Par la présente, les actionnaires se voient offrir la possibilité d'exprimer leur vote au moyen d'un **vote par procuration déposé par voie électronique**. Les formulaires de procuration peuvent être obtenus auprès du siège social de la Société ou par l'entremise du conseiller professionnel/financier ou intermédiaire habituel de l'actionnaire, le cas échéant.

Pour voter à l'Assemblée, les actionnaires peuvent assister en personne à l'Assemblée, sur justification de leur identité et sous réserve d'avoir informé la Société par écrit, pour des raisons d'organisation, de leur intention d'assister à l'Assemblée au plus tard pour le **18 avril 2023 à 17 heures CET, par e-mail à l'adresse [NIFSA.DSRD@nordea.lu](mailto:NIFSA.DSRD@nordea.lu) ou via leur conseiller professionnel/financier ou leur intermédiaire habituel, selon le cas.**

Les actionnaires qui sont dans l'incapacité d'assister personnellement à l'Assemblée peuvent avoir recours à une procuration. Les formulaires de procuration peuvent être obtenus auprès du siège social de la Société. Les actionnaires sont invités à envoyer le formulaire de procuration dûment complété et signé avant le **18 avril 2023 à 17h00 CET par e-mail à l'adresse [NIFSA.DSRD@nordea.lu](mailto:NIFSA.DSRD@nordea.lu) ou à leur conseiller professionnel/financier ou leur intermédiaire habituel, selon le cas.**

Des copies des rapports du Conseil d'administration et du Réviseur indépendant ainsi que du rapport annuel de la Société (y compris les états financiers révisés) pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022 sont disponibles pour consultation au siège social de la Société. Les actionnaires peuvent en outre demander à la Société ou à leur conseiller professionnel/financier ou intermédiaire habituel de leur envoyer une copie de ces rapports.

Le prospectus, les documents d'informations clés, les rapports périodiques et les statuts sont disponibles gratuitement en français, en néerlandais et en anglais auprès de la société de gestion

**Nordea 1, SICAV**  
562, rue de Neudorf  
P.O. Box 782  
L-2017 Luxembourg  
Tel + 352 27 86 51 00  
Fax + 352 27 86 50 11  
[nordeafunds@nordea.com](mailto:nordeafunds@nordea.com)  
[nordea.lu](http://nordea.lu)



Nordea Investment Funds S.A. (562, rue de Neudorf, L-2017 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg) ou sur le site internet : [www.nordea.lu](http://www.nordea.lu).

Les Valeurs Nettes d'Inventaire sont disponibles sur le site [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

Le précompte mobilier en vigueur en Belgique est de 30%.

Le document d'informations clés doit être lu attentivement avant d'investir.

Sur ordre du Conseil d'administration  
Luxembourg, le 24 mars 2023

**Nordea 1, SICAV**  
562, rue de Neudorf  
P.O. Box 782  
L-2017 Luxembourg  
Tel + 352 27 86 51 00  
Fax + 352 27 86 50 11  
[nordeafunds@nordea.com](mailto:nordeafunds@nordea.com)  
[nordea.lu](http://nordea.lu)

Registre de Commerce Luxembourg No B 31442, Registered office: 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

**Points nécessitant un vote de votre part – veuillez répondre avant le  
18 avril 2023**

<b>1</b>	<b>Remise des rapports du Conseil d'administration de la Société (le « Conseil d'administration », chaque membre étant nommé individuellement « Administrateur ») et du Réviseur d'entreprises agréé pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022 (le « Réviseur d'entreprises »)</b>	Il est demandé aux actionnaires d'approuver le rapport du Conseil d'administration et le rapport du Réviseur d'entreprises agréé pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022.
<b>2</b>	<b>Approbation du bilan et du compte de résultat pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022</b>	Il est demandé aux actionnaires d'approuver le bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2022 tels que présentés dans le rapport annuel d'audit.
<b>3</b>	<b>Ratification et, dans la mesure nécessaire, approbation des paiements des dividendes distribués au cours de l'exercice 2022</b>	Il est demandé aux actionnaires de ratifier et, dans la mesure nécessaire, d'approuver les paiements des dividendes distribués au cours de l'exercice 2022.
<b>4</b>	<b>Affectation du résultat net et approbation du dividende annuel</b>	Il est demandé aux actionnaires d'approuver la distribution annuelle de dividendes pour l'exercice 2022, avec une date ex-dividende fixée au 24 avril 2023 et une date de paiement fixée au 27 avril 2023.
<b>5</b>	<b>Décharge des Administrateurs relative à l'exercice de leur mandat pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022</b>	Il est demandé aux actionnaires d'approuver la décharge des Administrateurs relative à l'exercice de leur mandat pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022.
<b>6</b>	<b>Décharge du Réviseur d'entreprises relative à l'exercice de son mandat pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022</b>	Il est demandé aux actionnaires d'approuver la décharge du Réviseur d'entreprises relative à l'exercice de son mandat pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022.
<b>7</b>	<b>Prise en compte de la décision de Lars Eskesen de ne pas être reconduit dans ses fonctions d'Administrateur de la Société</b>	Il est demandé aux actionnaires de prendre acte de la décision de M. Lars Grønberg Eskesen de ne pas être reconduit dans ses fonctions de membre du Conseil d'administration.
<b>8</b>	<b>Renouvellement du mandat des autres Administrateurs actuels de la Société</b>	Il est demandé aux actionnaires d'approuver le renouvellement des mandats de M. Claude Kremer et Mme Sheenagh Gordon-Hart en tant que membres indépendants du Conseil d'administration, et de M. Christophe Girondel et M. Brian S. Jensen en tant que membres exécutifs du Conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires, en 2024.
<b>9</b>	<b>Nomination d'Anouk Agnes et Henrika Vikman en tant que nouveaux Administrateurs de la Société</b>	Il est demandé aux actionnaires d'approuver la nomination de Mme Anouk Agnes en tant que membre indépendant du Conseil d'administration ainsi que de Mme Henrika Vikman en tant que membre exécutif du

		Conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires, en 2024.
10	<b>Renouvellement du mandat du Réviseur d'entreprises de la Société</b>	Il est demandé aux actionnaires d'approuver le renouvellement du mandat de <i>PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative</i> en tant que réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires chargée d'approuver les comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2023
11	<b>Approbation des émoluments des Administrateurs pour l'exercice 2023</b>	Il est demandé aux actionnaires d'approuver les émoluments suggérés pour les administrateurs indépendants : la rémunération globale proposée s'élève à 100.000 EUR pour l'exercice 2023. Les représentants de Nordea ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat d'administrateur.
12	<b>Divers</b>	Tout point supplémentaire de l'ordre du jour à porter à l'attention des actionnaires.